

AVANCEMENT DE GRADES 2017-2020

Nouvelles modalités d'avancement

Dans le cadre des négociations des avancements de grades suite à l'application nationale du PPCR, la CGT a réitéré sa revendication d'un ratio à 100 % considérant que le statut en matière d'avancement se suffit à lui même.

Mais la collectivité ne l'a pas entendu de cette oreille et a ouvert ce dossier pour les 4 années à venir avec une enveloppe budgétaire identique à l'année passée sans que nous n'ayons eu connaissance du moindre montant.

Cependant, la CGT a tenu à participer à ces groupes de travail en étant force de propositions, certaines ayant été retenues par l'administration.

Ci-dessous, nous vous indiquons le nombre d'agents promouvables jusqu'en 2020.

Reportez-vous à la date d'entrée dans le grade (voir votre dernier arrêté) pour savoir en quelle année vous serez nommés.

Ces millésimes vont être mis en œuvre jusqu'en 2020 suite au passage du Comité Technique du 30 mai 2017.

Les promotions internes auront lieu le 4 juillet 2017 lors de la CAP d'avancement de grades.

Concernant l'échelle C1 vers l'échelle C2 : (Anciennement Adjoint 2ème cl et Adjoint 1ère cl)

Conditions Statutaires : être lauréat de l'examen professionnel, ou avoir une ancienneté de 8 ans en C1 et 1 an dans le 5ème échelon.

Être déclaré « conforme » lors de l'évaluation professionnelle.

Le tableau ci-dessous ne prend pas en compte les mesures de fin de carrière et les examens professionnels)

	Millésime d'entrée dans le grade	Adjoint Administratif Territorial		Adjoint Technique Territorial		Adjoint du Patrimoine Territorial	Agent Social Territorial
		Ville	CCAS	Ville	CCAS	Ville	CCAS
Avancement de grade 2017	Inférieur ou égal à 2000	37	4	29	16	3	7
Avancement de grade 2018	2001-2002-2003	31	12	56	6	7	3
Avancement de grade 2019	2004-2005-2006	21	6	32	10	5	6
Avancement de grade 2020	2007-2008-2009	31	3	46	4	2	

Concernant l'échelle C2 vers l'échelle C3 : (Adjoint principal 2ème cl vers Adjoint principal 1ère cl)

Conditions statutaires : 5 ans en échelle C2, et au moins 1 an d'ancienneté dans le 4ème échelon.

Être déclaré « conforme » lors de l'évaluation professionnelle.

	Millésime d'entrée dans le grade	Adjoint Administratif principal 2ème cl		Adjoint Technique principal 2ème cl		Adjoint du Patrimoine Principal 2ème cl
		Ville	CCAS	Ville	CCAS	Ville
Avancement de grade 2017	Inférieur ou égal à 2011	15	4	83	3	1
Avancement de grade 2018	2012-2013	14	2	47	7	1
Avancement de grade 2019	2014-2015	25	6	86	2	4
Avancement de grade 2020	2016-Ex échelle 4 antérieure à 2009	6	1	13	1	0

	Millésime d'entrée dans le grade	Auxiliaire de puériculture principal 2ème cl	ATSEM principal 2ème cl	Opérateur des APS qualifié	Auxiliaire de soins principal 2ème cl
		Ville	Ville	Ville	CCAS
Avancement de grade 2017	Inférieur ou égal à 2011	4	13	6	3
Avancement de grade 2018	2012-2013	36	28	4	9
Avancement de grade 2019	2014-2015	49	70	0	15
Avancement de grade 2020	2016-Ex échelle 4 antérieure à 2009	49	68	0	10

Concernant l'avancement d'Agent de Maîtrise à Agent de Maîtrise principal :

Conditions statutaires : Justifier d'un an d'ancienneté dans le 4ème échelon et de 4 ans de service effectif en qualité d'agent de maîtrise.

La collectivité ajoute 3 ans supplémentaires aux 4 ans statutaires et s'engage à porter les millésimes jusqu'en 2020.

Être déclaré « conforme » lors de l'évaluation professionnelle.

	Millésime d'entrée dans le grade	Agent de maîtrise principal	Agent de maîtrise principal
		Ville	CCAS
Avancement de grade 2017	Inférieur ou égal à 2010	4	2
Avancement de grade 2018	2011	9	0
Avancement de grade 2019	2012	14	1
Avancement de grade 2020	2013	8	

Nous vous rappelons qu'en 2015 vous étiez plus de 2000 à demander à l'administration des conditions d'avancement de grade plus favorable. Pour la CGT, ces propositions actuelles ne peuvent nous satisfaire, mais le cadre de négociation fixé par l'autorité territoriale, soit une enveloppe budgétaire contrainte, ne nous a pas permis d'aller plus loin dans les négociations.

 Pour défendre la qualité du service public de ma collectivité, pour défendre ma Fonction Publique, et mon pouvoir d'achat

Je prends ma carte CGT

NOM : Prénom :

Service :

Tél. : E-mail :

Adresse personnelle :

.....



16/05/17

CGT 16 rue du Moulin 44000 NANTES 17/10/2016

Tél : 02 40 41 95 46 fax : 02 40 41 59 83

Mail : syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr Site internet : www.cgt-nantes.fr